

Appel de projets  
Rehausser la présence des  
femmes en emploi et  
accompagner les démarches  
d'inclusion des organisations dans  
les secteurs des sciences, des  
technologies, de l'ingénierie et des  
mathématiques (STIM)

Programme Évolution-Compétences  
Volet Innovation et connaissance

Commission des partenaires du marché du travail

Mars 2022

Ce document peut être consulté dans le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail à l'adresse suivante : [https://www.cpmv.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/volet\\_innovation.asp](https://www.cpmv.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/volet_innovation.asp).

Pour tout renseignement, s'adresser à :  
Direction du soutien opérationnel au développement de la main-d'œuvre  
800, rue du Square-Victoria, 28<sup>e</sup> étage  
Case postale 100  
Montréal (Québec) H4Z 1B7

**Coordination**

Direction générale du développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre

**Rédaction**

Direction du développement de la main-d'œuvre  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Édition**

Direction générale des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Table des matières

Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance.....	4
Description du programme et du volet.....	4
Description du Centre des Compétences futures et de l'entente avec la Commission des partenaires du marché du travail .....	4
Contexte de l'appel de projets .....	5
Objectifs.....	5
Exemples de projets .....	6
Critères d'admissibilité .....	7
Projets admissibles.....	7
Promoteurs admissibles .....	7
Employeurs admissibles dans le cas de projets pilotes.....	7
Types d'activités admissibles .....	8
Durée du projet.....	9
Critères d'évaluation .....	9
Taux de remboursement et dépenses admissibles .....	10
Dépenses admissibles.....	10
Dépôt de la demande.....	11
Annexe .....	12

## Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance

### Description du programme et du volet

Le programme Évolution-Compétences<sup>1</sup> soutient l'amélioration des connaissances liées au développement des compétences. Il permet de tester de nouvelles façons de faire. Il finance des projets novateurs et des recherches appliquées. Le programme soutient également la mise en œuvre de normes professionnelles. Enfin, il appuie l'implantation au Québec du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical d'Emploi et Développement social Canada et les projets québécois du Centre des Compétences futures (CCF).

Le volet Innovation et connaissance de ce programme a pour objectif d'accroître les connaissances liées au développement des compétences de la main-d'œuvre et aux besoins du marché du travail à cet égard. Il permet aussi de déterminer, de développer, d'expérimenter et d'évaluer de nouvelles façons de faire. Finalement, ce volet valorise la culture de formation et la connaissance des besoins en formation, notamment grâce à des activités de concertation.

### Description du Centre des Compétences futures (CCF) et de l'Entente avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Cet appel de projets s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Entente en matière de compétences futures entre la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le CCF<sup>2</sup>.

La CPMT est une instance nationale de concertation qui regroupe des représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, tous préoccupés d'améliorer le fonctionnement du marché du travail<sup>3</sup>.

Le CCF a pour mission d'aider les Canadiens et Canadiennes à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir dans un marché du travail en évolution<sup>4</sup>.

L'Entente entre la CPMT et le CCF permettra à la CPMT de financer des initiatives relatives au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail du Québec. En fait, cette Entente permet à la CPMT de participer activement aux travaux du CCF, qui est, quant à lui, un organisme pancanadien.

---

1. [cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/evolution\\_competerences.asp](http://cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/evolution_competerences.asp)

2. Le présent appel de projets est financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compétences futures.

3. <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/organisation/index.asp>

4. <https://fsc-ccf.ca/>

## Contexte de l'appel de projets

Les femmes sont sous-représentées dans les professions des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et dans plusieurs professions liées aux STIM (tableaux 1 et 2 en annexe à titre indicatif). Qui plus est, la présence des femmes est moindre dans les professions des STIM ayant les perspectives d'emploi les plus favorables à moyen terme.

### **La sous-représentation des femmes dans les secteurs des STIM**

- ⇒ La proportion de femmes parmi les professionnels en technologies de l'information et des communications se situe à 20 % depuis 2011, et seulement 12 % de celles-ci œuvrent dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle ([TECHNOCompétences, 2018](#)).
- ⇒ Le génie est l'une des professions où les femmes sont les moins représentées au Québec, ces dernières représentant 15 % des membres de la profession en 2021 ([Ordre des ingénieurs du Québec, 2022](#)).
- ⇒ En 2016, les femmes occupaient 30 % des emplois de l'industrie de la chimie, de la pétrochimie, du raffinage et du gaz, et 17 % d'entre elles exerçaient un des métiers de production, soit les mieux payés de cette industrie ([Coeffiscience, 2019](#)).

La CPMT, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, a lancé, au printemps 2021, un appel à solutions pour rehausser la présence des femmes dans les secteurs des STIM<sup>5</sup>.

L'appel à solutions a permis de proposer des actions à mettre en œuvre tout au long du parcours de formation à l'emploi des femmes, dont travailler à la requalification et au rehaussement des compétences des femmes et accompagner les organisations aux prises avec des difficultés d'intégration, de maintien et de progression en emploi de leur main-d'œuvre féminine dans leurs efforts portant sur la création de milieux de travail inclusifs. L'appel de projets vise à concrétiser cette solution par des projets.

## Objectifs

L'appel de projets vise à rehausser la présence en emploi des femmes dans les secteurs des STIM, y compris celles issues de sous-groupes qui y sont sous-représentés, ainsi qu'à favoriser leur participation, leur maintien et leur progression en emploi en soutenant la création de milieux de travail inclusifs dans ces secteurs.

Pour ce faire, les projets devront répondre à un de ces objectifs :

- augmenter les connaissances liées aux besoins et au développement des compétences des femmes dans les secteurs des STIM;
- identifier, développer et évaluer de nouvelles façons de faire en matière de requalification et de rehaussement des compétences des femmes dans les STIM;

---

5. Il n'existe pas de consensus sur la définition des STIM. Aux fins de l'appel à solutions et de cet appel de projets, la CPMT se réfère à la définition de Statistique Canada selon laquelle les professions des STIM sont celles où les travailleuses et les travailleurs utilisent leurs connaissances en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques pour comprendre leur travail et résoudre des problèmes liés au travail, et les professions liées aux STIM sont celles où les connaissances et la compréhension des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques sont utilisées, même si ces professions ne visent pas à générer des avancées et des innovations axées sur les STIM.

- valoriser la place des femmes dans les secteurs des STIM et la connaissance des besoins en formation de celles-ci.

## Exemples de projets

### Projet de diagnostic

Un organisme reconnaît l'acquisition de connaissances et de compétences reliées à l'intelligence artificielle comme étant un élément central contribuant à favoriser la participation, le maintien et la progression en emploi des femmes dans son secteur. Il conçoit une grille d'évaluation qu'il rend disponible auprès de la main-d'œuvre et des employeurs. Cet outil devrait permettre d'analyser le niveau de maîtrise de ces connaissances et de ces compétences qu'ont les travailleuses, puis de soutenir l'élaboration d'un parcours de formation pour rehausser leurs connaissances et leurs compétences.

### Projet de formation

Des entreprises du secteur des technologies jugent que leurs gestionnaires sont régulièrement confrontés à des enjeux d'inclusion, alors qu'il n'existe pas de formation dans ce domaine liée à leur secteur d'activité. Un établissement d'enseignement leur propose de concevoir une formation qui permet le développement de compétences en lien avec la création d'un milieu de travail inclusif. Une conseillère pédagogique et une chercheuse universitaire conçoivent cette formation. Une fois la formation conçue, elle est offerte à un groupe pilote d'une dizaine de participants. La formation est finalement évaluée afin de savoir s'il s'agit d'une manière efficace d'enseigner ces compétences.

### Projet de concertation

Des associations patronales organisent un événement mobilisateur visant à sensibiliser les entreprises à l'importance de la création de milieux de travail inclusifs et devant mener à la prise d'engagements et à la désignation de cibles concernant l'inclusion des femmes dans les secteurs des STIM. Des conférencières sont invitées à leur faire part de connaissances et d'outils en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Les entreprises présentes participent à des ateliers leur permettant de définir des engagements et des cibles, d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière et de déterminer des actions qui visent à développer les compétences de leur personnel et qui leur permettent d'atteindre les résultats escomptés. À la suite de cet événement, les organisations dévoilent ces engagements et ces cibles et s'engagent à en faire le suivi.

## Critères d'admissibilité

### Projets admissibles

Les projets doivent viser la requalification ou le rehaussement des compétences des femmes ou la création de milieux de travail inclusifs dans les secteurs des STIM et, conséquemment, la participation accrue, le maintien et la progression en emploi des femmes dans ces secteurs.

### Promoteurs admissibles

Pour être admissible à cet appel de projets du programme d'aide financière Évolution-Compétences, un promoteur doit avoir un [numéro d'entreprise du Québec](#).

Les organismes suivants sont admissibles :

- les associations d'employeurs;
- les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées;
- les comités sectoriels de main-d'œuvre;
- les donneurs d'ordre disposant d'un service de formation agréé;
- les franchiseurs exploitant une entreprise sous leur bannière;
- les mutuelles de formation reconnues par la CPMT;
- les organismes autochtones œuvrant en employabilité et en développement des compétences;
- les organismes communautaires;
- les centres de services scolaires;
- les commissions scolaires anglophones;
- les cégeps;
- les établissements d'enseignement privés subventionnés;
- les universités québécoises reconnues, leurs chaires de recherche et les centres interuniversitaires;
- les organismes à but non lucratif qui démontrent de l'intérêt face au Référentiel québécois des compétences du futur;
- les organismes publics et parapublics;
- les grappes industrielles;
- les créneaux d'excellence.

### Employeurs admissibles dans le cas de projets pilotes

Les employeurs qui peuvent participer au projet sont

- les entreprises privées à but lucratif;
- les coopératives;
- les organismes à but non lucratif.

## Organismes non admissibles

Certains organismes ne peuvent pas participer au projet du promoteur ou agir à titre de promoteur soit parce qu'ils ne sont pas admissibles, soit parce qu'ils sont dans des situations particulières. Il s'agit des

- ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada;
- entreprises et organismes qui n'ont pas fini de rembourser une dette contractée antérieurement auprès du MTESS, sauf s'ils respectent une entente écrite de remboursement avec le Ministère;
- entreprises et organismes qui se livrent à des activités portant à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom du Ministère ou de la CPMT;
- entreprises et organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out);
- entreprises et organismes assujettis à la Charte de la langue française n'ayant pas obtenu leur certificat de francisation.

## Types d'activités admissibles

Les types d'activités doivent permettre de répondre aux objectifs du projet. Ils sont laissés à la discrétion du promoteur. Il peut notamment s'agir

- d'une formation en milieu de travail en lien avec la création d'un milieu de travail inclusif;
- d'une recherche ou d'un diagnostic des besoins en matière de compétences en STIM et de formation des femmes œuvrant dans un secteur;
- d'une recherche ou d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation pour des organisations ou un secteur en matière de milieux de travail inclusifs;
- du développement, de l'expérimentation et de l'évaluation de projets de requalification et de rehaussement des compétences ou de stratégies d'accompagnement des femmes dans ce domaine;
- du développement, de l'expérimentation et de l'évaluation de stratégies d'accompagnement des organisations dans le recrutement de femmes dans leurs équipes;
- du développement, de l'expérimentation et de l'évaluation de formations et d'outils visant à accompagner les organisations dans la création de milieux de travail inclusifs;
- de l'organisation d'activités de concertation liées à la requalification et au rehaussement des compétences des femmes ou aux enjeux de développement des compétences en matière de milieux de travail inclusifs.



## Durée du projet<sup>6</sup>

Le projet doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2023.

## Critères d'évaluation

Le projet sera évalué selon

- sa pertinence, c'est-à-dire s'il répond aux objectifs de l'appel de projets et si la demande démontre qu'il permettra de répondre à un besoin du marché du travail;
- son innovation, c'est-à-dire s'il s'agit d'une nouveauté qui permettra de faire progresser les connaissances et les méthodes de formation en requalification et en rehaussement des compétences des femmes et en ce qui concerne les milieux de travail inclusifs;
- son approche pour les groupes ciblés, c'est-à-dire s'il permettra de surmonter les obstacles liés à l'intégration, au maintien et à la progression en emploi des femmes dans les secteurs des STIM, y compris celles issues de sous-groupes qui y sont davantage sous-représentés, ou de répondre aux besoins de connaissances et d'accompagnement des organisations;
- son envergure et sa portée, c'est-à-dire le nombre d'organisations engagées dans le projet et le nombre de femmes pouvant bénéficier du projet;
- sa cohérence, c'est-à-dire si les activités sélectionnées permettront d'atteindre les objectifs du projet;
- son impact, c'est-à-dire la possibilité de réutilisation des livrables du projet;
- sa sensibilité au cumul d'obstacles, c'est-à-dire s'il considère les enjeux liés aux femmes issues de sous-groupes davantage sous-représentés dans les secteurs des STIM, comme les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes, les travailleuses expérimentées, etc.

---

6. Un projet débute dès la signature de l'entente de subvention et peut être composé de plusieurs activités.

## Taux de remboursement et dépenses admissibles

Plusieurs types de dépenses sont admissibles au programme Évolution-Compétences.

- **Taux de remboursement** : 100 %

### Dépenses admissibles<sup>7</sup>

Barèmes	Limite
Salaire de la ressource interne attirée à la réalisation du projet, y compris les charges sociales	Maximum de 90 000 \$ annuellement par personne
Salaire du personnel des organisations qui collabore à la réalisation du projet, y compris les charges sociales	Maximum de 90 000 \$ annuellement par personne
Salaire des professionnels et professionnelles et des assistants et assistantes de recherche qui collaborent directement au projet	Maximum de 90 000 \$ annuellement par personne
Honoraires professionnels de consultation, de chercheuses et chercheurs ou de formatrices et formateurs	Maximum de 150 \$/h
Frais liés à l'acquisition des intrants jugés essentiels au projet (bases de données, logiciels, licences informatiques, plateformes, outils techniques spécialisés, etc.)	Coût réel
Location de salle et d'équipement	Coût réel
Salaire des travailleurs et travailleuses qui participent au projet (taux horaire du travailleur ou de la travailleuse)	Maximum de 25 \$/h
Frais de déplacement, de repas et d'hébergement <sup>8</sup>	Barèmes du Conseil du trésor
Frais liés à l'embauche d'un ou d'une interprète ou à l'adaptation du matériel pédagogique pour des travailleurs et des travailleuses ayant des limitations	Coût réel
Matériel pédagogique	Coût réel
Matériel promotionnel	Coût réel
Frais liés au soutien administratif, au secrétariat et à la révision linguistique du rapport de recherche	Coût réel
Remboursement des taxes, lorsqu'applicables	50 %
Frais de gestion du projet	Maximum 10 % du montant de la subvention

À noter qu'il est possible de recevoir du financement pour un projet dont aucune activité n'a été encore réalisée. Il est également possible de recevoir une subvention pour certaines étapes à venir, d'un projet déjà en cours. Par exemple, si une autre mesure a permis de financer l'élaboration d'une formation, cet appel de projets peut servir à en payer la diffusion à un groupe pilote. Cela se fera en assurant qu'une même activité ne sera pas financée à plus de 100 %.

7. Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes dépenses qu'il juge déraisonnables. Il est également attendu, par l'entreprise ou le promoteur, la recherche du meilleur prix, compte tenu des objectifs et des résultats attendus.

## Dépôt de la demande

Les promoteurs admissibles devront remplir le formulaire de demande. Les projets seront traités et acceptés en continu à la suite de leur analyse et jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe disponible.

La Commission des partenaires du marché du travail se réserve le droit de mettre fin à cet appel de projets au moment qu'elle le jugera opportun.

Pour savoir comment transmettre de façon sécuritaire les documents, il suffit d'écrire à l'adresse suivante : [partenaires@mtess.gouv.qc.ca](mailto:partenaires@mtess.gouv.qc.ca) . La démarche à suivre sera expliquée.

## Annexe

Tableau 1 : Professions en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

	<b>Professions en STIM</b>
0211	Directeurs/directrices des services de génie
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes
2112	Chimistes
2113	Géo scientifiques et océanographes
2114	Météorologues et climatologues
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
2134	Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
2142	Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux
2143	Ingénieurs miniers/ingénieures minières
2144	Ingénieurs géologues/ingénieures géologues
2145	Ingénieurs/ingénieures de l'extraction et du raffinage du pétrole
2146	Ingénieurs/ingénieures en aérospatiale
2147	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)
2148	Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique
2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique

Tableau 2. Professions liées aux sciences, technologies, ingénierie et mathématiques

	<b>Professions liées aux STIM</b>
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications
0311	Directeurs/directrices des soins de santé
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche
0821	Gestionnaires en agriculture
0822	Gestionnaires en horticulture
0823	Gestionnaires en aquaculture
0911	Directeurs/directrices de la fabrication
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières
2151	Architectes
2152	Architectes paysagistes
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres
2222	Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
2224	Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche
2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
2234	Estimateurs/estimatrices en construction
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens domestiques et commerciaux)
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
2244	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs
2251	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2252	Designers industriels/designers industrielles
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2254	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage
2255	Personnel technique en géomatique et en météorologie
2261	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non destructifs
2262	Inspecteurs/inspectrices d'ingénierie et officiers/officières de réglementation
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail
2264	Inspecteurs/inspectrices en construction
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique
2282	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs
2283	Évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques
3011	Coordonnateurs/coordonnatrices et superviseurs/superviseuses des soins infirmiers

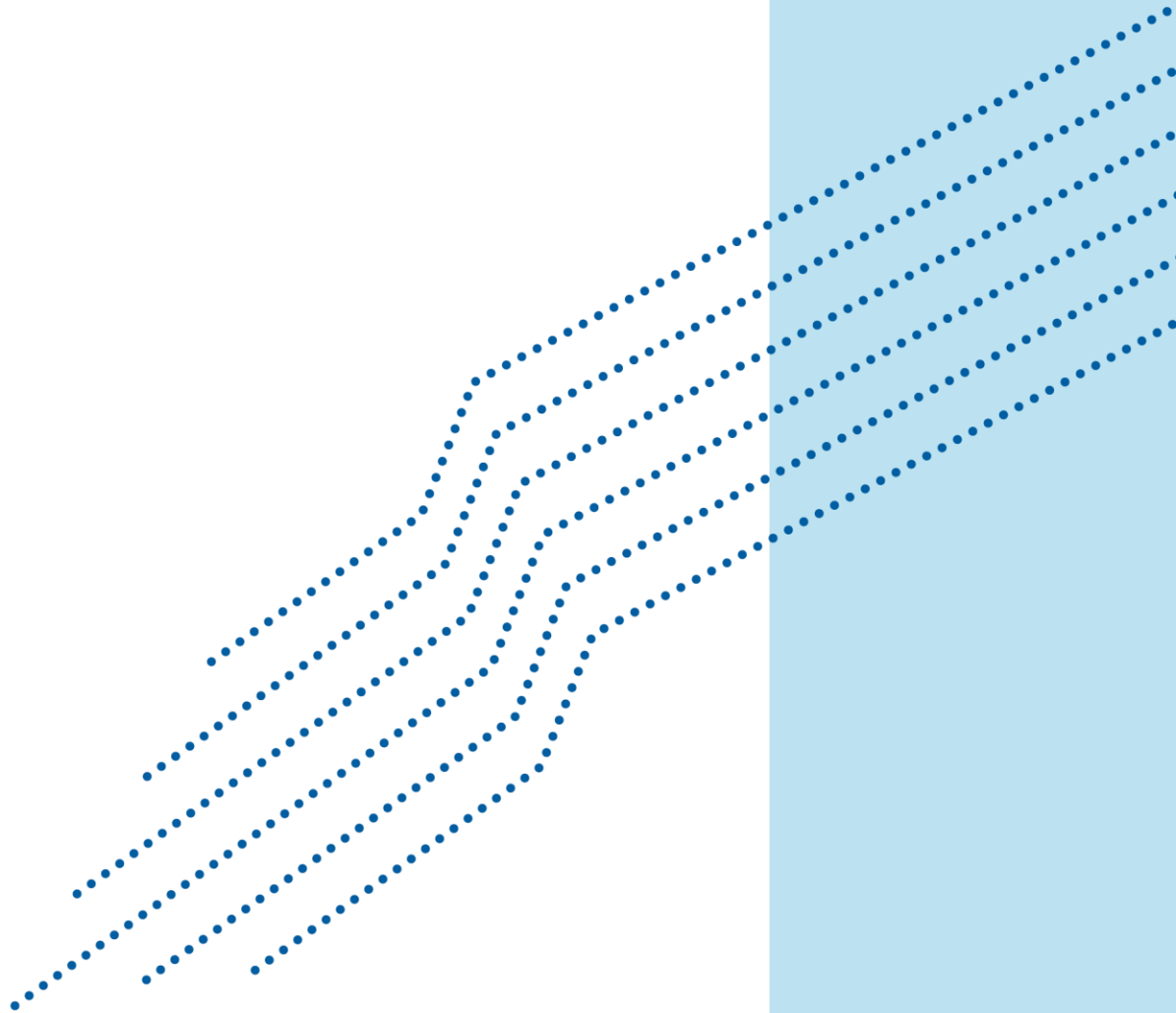
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées
3111	Médecins spécialistes
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
3113	Dentistes
3114	Vétérinaires
3121	Optométristes
3122	Chiropraticiens/chiropraticiennes
3124	Praticiens/praticiennes reliés en soins de santé primaire
3125	Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé
3131	Pharmaciens/pharmaciennes
3132	Diététistes et nutritionnistes
3141	Audiologistes et orthophonistes
3142	Physiothérapeutes
3143	Ergothérapeutes
3144	Autres professionnels/professionnelles en thérapie et en diagnostic
3211	Technologues de laboratoires médicaux
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie
3213	Technologues en santé animale et techniciens/techniciennes vétérinaires
3214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires
3215	Technologues en radiation médicale
3216	Technologues en échographie
3217	Technologues en cardiologie et technologues en électrophysiologie diagnostique, n.c.a.
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
3221	Denturologistes
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires
3223	Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
3231	Opticiens/opticiennes d'ordonnances
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
3234	Personnel ambulancier et paramédical
3236	Massothérapeutes
3237	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme
5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros
7201	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des machinistes et du personnel des métiers du formage, du profilage et du montage des métaux et personnel assimilé

7202	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications
7203	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en tuyauterie
7204	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie
7205	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses
7233	Tôliers/tôlières
7234	Chaudronniers/chaudronnières
7235	Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques
7236	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
7243	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
7244	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
7245	Monteurs/monteuses de lignes et de câbles de télécommunications
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
7247	Techniciens/techniciennes en montage et en entretien d'installations de câblodistribution
7251	Plombiers/plombières
7252	Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et poseurs/poseuses de gicleurs
7253	Monteurs/monteuses d'installations au gaz
7271	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
7272	Ébénistes
7281	Briqueteurs-maçons/briqueteuses-maçonnes
7282	Finisseurs/finisseuses de béton
7283	Carreleurs/carreleuses
7284	Plâtriers/plâtrières, poseurs/poseuses et finisseurs/finisseuses de systèmes intérieurs et latteurs/latteuses
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux
7292	Vitriers/vitrières
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
7313	Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation

7314	Réparateurs/réparatrices de wagons
7315	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs
7316	Ajusteurs/ajusteuses de machines
7318	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
7322	Débosselleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé
7371	Grutiers/grutières
7372	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction
7373	Foreurs/foreuses de puits d'eau
8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières
8222	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes du forage et des services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
8232	Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
8261	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais
9212	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, dans le traitement du gaz et des produits chimiques et dans les services d'utilité publique
9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
9214	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
9215	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers
9222	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de matériel électronique
9223	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'appareils électriques
9231	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et de conduite de procédés industriels dans le traitement des métaux et des minerais
9232	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques
9243	Opérateurs/opératrices d'installations du traitement de l'eau et des déchets



**CPMT.GOUV.QC.CA**



*Commission  
des partenaires  
du marché du travail*

Québec 